



## SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

### Saisine Effectuée par l'Agent

Ce formulaire est à compléter et à retourner avec les pièces de saisine dans un seul fichier au format PDF à vos gestionnaires RH : **GRH1** : [grh1@cdg16.fr](mailto:grh1@cdg16.fr) **GRH2** : [grh2@cdg16.fr](mailto:grh2@cdg16.fr) **GRH 3** : [grh3@cdg16.fr](mailto:grh3@cdg16.fr)

#### AGENT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse de l'agent :  
.....

Téléphone de l'agent : .....

Mail : .....

Collectivité : .....

#### DOSSIER DE SAISINE

Préciser le dossier soumis pour avis :

- Révision du compte-rendu de l'entretien professionnel
- Refus d'autorisation de temps partiel
- Litige sur les modalités d'exercice du temps partiel
- Refus d'une demande de congé au titre du compte épargne temps
- Refus d'une demande initiale de télétravail
- Refus d'une demande de renouvellement de télétravail
- Interruption du télétravail à la demande de la collectivité
- Refus d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation

Date et durée du ou des contrats de travail :

.....

Motif du contrat :

.....

Grade et Fonctions:

.....

.....

Description de la situation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces transmises (transmettre tous les échanges écrits) :

.....

.....

.....

.....

**L'agent transmet sa saisine à son employeur qui l'envoie à l'instance**

A ....., le .....

Signature de l'agent

*Les informations collectées sur ce formulaire sont destinées au Pôle Gestion des Ressources Humaines pour la saisine et l'information de la CCP. Elles sont conservées le temps de la période d'emploi de la personne. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD2016/679), vous pouvez consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Vous pouvez exercer votre droit d'accès en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du CDG16 : [dpo@cdg16.fr](mailto:dpo@cdg16.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*